



Mise à jour n° 1 sur le décret de protection de l'environnement de Kearl – 15 février 2023

L'Impériale s'est engagée à se conformer à un décret de protection de l'environnement émis par l'Alberta Energy Regulator concernant les eaux usées industrielles de notre site d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl. Nous regrettons ces incidents et mettons tout en œuvre pour en tirer les leçons et appliquer des mesures préventives.

L'Impériale fournira des mises à jour régulières aux collectivités et aux parties prenantes potentiellement concernées. Des mises à jour seront publiées chaque semaine sur le site web de L'Impériale et des notifications seront envoyées par courriel.

Deux incidents distincts sont visés par le décret émis le 6 février. Nous travaillons avec l'autorité chargée de la réglementation sur les prochaines étapes pour les deux incidents.

L'un de ces problèmes est lié à notre système d'interception des suintements dans notre aire de stockage des résidus. L'Impériale a informé l'autorité provinciale chargée de la réglementation de ce problème en mai 2022, après que des programmes de surveillance en cours ont permis de repérer des mares d'eau de surface. Ces eaux de surface comprennent les eaux souterraines mélangées aux précipitations qui ont été en contact avec les résidus grossiers de sable utilisés dans la construction de l'aire de stockage des résidus et l'eau de traitement du bassin des résidus. D'après le suivi que nous avons effectué jusqu'à présent, il n'y a pas d'indication d'impact sur la faune et la flore ni d'impact mesurable sur les cours d'eau locaux.

Depuis lors, nous nous efforçons d'en déterminer la cause et avons mis en œuvre des mesures d'atténuation, notamment l'installation de puits de surveillance et de pompage supplémentaires. Nous prévoyons la mise en œuvre de mesures de surveillance et de contrôle supplémentaires, notamment des dispositifs de captage de l'eau, ainsi que des puits de surveillance et de pompage supplémentaires.

Le deuxième incident est lié à un débordement d'un bassin de drainage des eaux de traitement. Ce bassin contient l'eau collectée par le système d'interception des suintements et d'autres systèmes de drainage et de collecte des eaux de surface dans la région. La cause du rejet n'a pas encore été déterminée. Il n'y a aucune indication d'effet sur la faune et la flore.

Mises à jour

Soumissions réglementaires

L'Impériale a soumis les plans demandés par l'autorité chargée de la réglementation le 10 février, en particulier le plan d'atténuation des effets sur les poissons et la faune sauvage, le plan de communication et le plan de contrôle et de confinement à la source. Nous travaillons avec l'autorité chargée de la réglementation sur les prochaines étapes pour l'approbation et la mise en œuvre.

Des plans supplémentaires sont en cours de préparation pour la date limite de soumission du 28 février. Ces documents comprennent le plan d'échantillonnage et de surveillance et le plan de mesures correctives.

Nettoyage du débordement

Le bassin de stockage qui a débordé contient l'eau collectée par le système d'interception des suintements et d'autres systèmes de drainage et de collecte des eaux de surface dans la région. Cet incident n'a pas touché l'aire principale de stockage des résidus.

Tous les liquides rejetés sont congelés et ne présentent aucun risque pour la faune. Sur la concession, la neige et la glace provenant du débordement du système de drainage ont été enlevées. Une fois l'approbation reçue pour les travaux hors concession, l'enlèvement de la neige et de la glace provenant du débordement au nord du bassin de drainage commenceront.

La surveillance de la faune se poursuit autour du site de Kearl et il n'y a aucune indication d'un impact sur la faune. La zone au nord du bassin de stockage touchée par le débordement et la zone au nord de l'aire d'élimination de morts-terrains nord ont fait l'objet de travaux de ratissage pour la faune à l'automne et à l'hiver 2022-2023. Aucun repaire d'animaux sauvages n'a été découvert dans ces zones.

Le déboisement a commencé dans les zones de la concession de Kearl afin de commencer les préparatifs pour les structures de drainage supplémentaires.